

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE HAUTE-SAÔNE**

PORTANT SUR L'ANNEE 2013

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement de Haute Saône est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à dix neuf reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts :

En 2013, dans un contexte marqué en Franche-Comté par une légère progression des dépôts, le département de la Haute-Saône continue de s'opposer encore à la région et à l'ensemble du territoire, le flux des dépôts a diminué de l'ordre de 3.5% après un fléchissement de 1% en 2012.

Les derniers mois de l'année ont été caractérisés par un rebond de dépôts de dossiers toutefois qui mérite à être confirmé. Parallèlement, le nombre de dossiers « redépôts » a également progressé (+4.13%) représentant sur l'année 42.81% des dossiers déposés, part non négligeable malgré la volonté constante de la commission de rechercher des solutions définitives telles que les effacements de créances ou la procédure de Rétablissement Personnel.

Recevabilité et orientation :

857 dossiers ont été soumis à la recevabilité en 2013 (contre 746 en 2012).

Le taux d'irrecevabilité des dossiers s'élève à 11.08% ; dans la plupart des cas, il s'agit de dossiers pour lesquels les débiteurs ne sont pas en situation de surendettement manifeste, peuvent faire face aux mensualités de leur plan précédent (dans le cas d'un redépôt), ne peuvent prétendre à la procédure (cas des entrepreneurs) ou dont la mauvaise foi a pu être présumée.

295 dossiers (phase amiable et phase MIR) ont été orientés en Procédure de Rétablissement Personnel (contre 243 en 2012) représentant 32.35 % des dossiers définitivement traités.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

62.19 % des 492 plans proposés ont abouti à un accord amiable.

Les solutions amiables s'inscrivent en baisse de -4.67 % et les constats de non accord en nette progression de 9.41 %, ceci étant principalement dû au refus des créanciers de la demande d'abandon à l'issue des plans amiables.

145 débiteurs ont demandé le bénéfice de la phase MIR (Mesures Imposées ou Recommandées) soient 77.96% des dossiers pour lesquels un échec de la phase amiable a été constaté, en effet glissant.

Les Mesures Imposées ou recommandées représentent 15.2 % des dossiers traités – les mesures imposées ont régressé de 27.03%

Mesures pérennes et mesures provisoires

Pour 79.05 % des dossiers traités par la commission, des solutions pérennes ont été trouvées (pour 30.48% une orientation en PRP, pour 15.02 % des MIR et pour 33.55 % un plan conventionnel)

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

lc

AD

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Le secrétariat a organisé une réunion de travail avec les juges et membres des greffes des 2 tribunaux du département (Vesoul et Lure).

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

La commission a coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont participé à une réunion de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

La direction et la responsable du secrétariat ont assuré 2 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 26 travailleurs sociaux.

Le Directeur départemental a rencontré le référent de l'UNCASS pour la Haute-Saône afin de faciliter l'organisation en 2014 d'actions de formation envers les travailleurs sociaux des CCAS du département.

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Le secrétariat a accueilli deux stagiaires en fin de cycle de formation « CESF » pendant une journée sur les procédures surendettement.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Complexités dans la manière d'appréhender l'absence de réponse des créanciers pour les dettes de faibles montants.
- Après notification de la recevabilité, certains créanciers continuent à effectuer des poursuites par l'intermédiaire de leurs chargés de recouvrement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Difficultés de la mise en œuvre de solutions pérennes retenues par la commission en raison de la fragilité des personnes bénéficiant de la procédure bien qu'un accompagnement social ait été mis en place.
- La situation des personnes surendettées vis-à-vis de l'emploi est très fluctuante. La succession de période de chômage, d'intérim et de stages rémunérés rend difficile la détermination d'une capacité de remboursement et la mise en place de mesures pérennes.
- La compréhension pour la mise en place des plans est souvent une difficulté pour un nombre important de surendettés. Un accompagnement social est recommandé par la commission dans les cas les plus difficiles.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- Refus des propositions de plan avec abandon de créance.
- Élaboration de PRP avec paiement du loyer.
- Les créanciers refusent les plans avec abandon et demandent des plans provisoires.
- Les débiteurs rencontrent des difficultés pour la mise en place de leur plan avec les grands créanciers non bancaires principalement les fournisseurs d'énergie.
- Difficultés rencontrées avec les juges dans le traitement des dossiers
 - o Pour le traitement des contestations, les juges demandent des justificatifs complémentaires.
 - o Demande de motivation spécifique pour les recours sur les décisions de la commission.

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

- Traitement des dossiers avec un bien immobilier lorsque les débiteurs ne souhaitent pas vendre bien qu'il n'y ait pas de capacité de remboursement
- La gestion des accusés réception (lettres recommandées) alourdit fortement la procédure et allonge les délais de traitement, un accord devra être trouvé avec l'ensemble des juges, pour que les demandes homologations (RED et MR) soient envoyées aux tribunaux plus tôt même si tous les AR n'ont pas été réceptionnés.

Vesoul, le 25 février 2014

Le secrétaire,

Didier DELATTRE
Directeur départemental

Le président,

Arnaud COCHET
Préfet de Haute Saône

**ANNEXE 1 du rapport d'activité
DONNEES STATISTIQUES SUR LE NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES**

HAUTE-SAONE	année 2013	année 2012	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (en nombre)	848	879	-3.53
Dont proportion de redépôts (en%)	42.81%	41.11%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	857	746	14.88
- Dossiers recevables (1)	778	695	11.94
- Dossiers irrecevables (A)	97	62	56.45
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	793	710	11.69
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	295	243	21.40
- vers une procédure amiable	498	467	6.64
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	278	239	16.32
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	264	230	14.78
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	14	9	55.56
Phase amiable (en nombre)	492	491	0.2
- Plans conventionnels conclus (C)	306	321	- 4.67
- Constats de non accord entérinés	186	170	9.41
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	145	178	-18.54
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	137	172	-20.35
- Mesures imposées élaborées	54	74	-27.03
- Mesures recommandées élaborées	83	98	-15.31
<i>Dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité</i>	37	42	-11.90
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	89	84	5.95
Autres sorties (dont dossiers jugés irrecevables) (F)	5	4	25.00
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E+F)	912	882	3.4
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	5	9	-44.44
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	313	288	8.68

Structure de décision de la commission de Haute-Saône

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	15.46	13.94	11.98
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	30.81	27.76	28.40
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	33.55	30.67	27.50
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	15.02	19.85	24.35
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	5.15	7.77	7.77
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables (en%)	11.32	9.25	7.71
Parts des dossiers examinés pour orientation et orientés en rétablissement (en%)	41.61	40.23	39.41

ANNEXE 2 du rapport d'activité
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Année 2013 – données de la commission de Haute-Saône

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	28.23	726	3779	81.50%	38880.25	93.32%	5.21
Dettes immobilières	12.02	143	288	34.72%	84085.04	18.38%	2.01
Dettes à la consommation	15.62	665	2911	45.10%	23491.01	85.48%	4.38
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	0.58	456	580	1.68%	1274.95	58.61%	1.27
Dettes de charges courantes	2.52	622	2330	7.27%	4045.97	79.95%	3.75
Autres dettes	3.89	445	1052	11.24%	8746.61	57.20%	2.36
Endettement global	34.64	778	7161	100.00%	44519.15	100.00%	9.20

Année 2013 – données de la région Franche Comté

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	116.98	3376	16702	78.45%	34649.97	92.06%	4.95
Dettes immobilières	47.67	514	1015	31.97%	92749.82	14.02%	1.97
Dettes à la consommation	66.48	3155	12980	44.59%	21071.65	86.04%	4.11
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	2.82	2143	2707	1.89%	1317.71	58.44%	1.26
Dettes de charges courantes	15.81	3043	12122	10.61%	5197.00	82.98%	3.98
Autres dettes	16.32	2178	4930	10.94%	7491.73	59.39%	2.26
Endettement global	149.11	3667	33754	100.00%	40662.60	100.00%	9.20